

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TRIGARD 75 WP**

de la société SYNGENTA FRANCE SAS

numéro de dossier n°2020-0473

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 5 mars 2020,

Vu le recours gracieux formé le 11 mars 2020 par la société SYNGENTA,

Considérant que l'approbation de la substance active cyromazine contenue dans le produit a expiré, conformément au règlement (UE) N° 540/2011 susvisé,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est retirée en France, à compter du 30 juin 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision retire et remplace la décision du 5 mars 2020 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

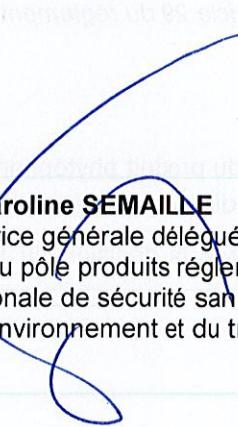
Informations générales sur le produit

Nom du produit	TRIGARD 75 WP
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 1228 Chemin de l'Hobit, 31790 Saint-Sauveur FRANCE
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	750 g/kg - cyromazine
Numéro d'intrant	8800843
Numéro d'AMM	8800843
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	31/12/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/12/2020

A Maisons-Alfort, le **12 MAI 2020**


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)